



La lettre de l'Odas

Janvier 2004

AVEC L'ACTE II DE LA DÉCENTRALISATION, LA NÉCESSAIRE ÉVALUATION DES POLITIQUES LOCALES : LA CONTRIBUTION DE L'ODAS

Avec la décentralisation du RMI au 1^{er} janvier 2004, le mouvement de décentralisation de l'action sociale engagé en 1984 se poursuit. Ces deux dernières années, l'Odas s'est donc attaché à dresser un bilan de la décentralisation, tant dans ses aspects quantitatifs que qualitatifs, qui puisse servir de base à la réflexion sur l'avenir de l'action sociale et de la décentralisation. Parce que l'Odas se caractérise par son lien à l'action et à l'actualité, il s'attache maintenant à dégager des propositions et s'interroge sur les perspectives financières.

Le bilan de la décentralisation de l'action sociale

L'ouvrage *Décentralisation : de l'action sociale au développement social. Etat des lieux et perspectives (L'Harmattan, 2001)* offre ainsi des repères importants. A travers l'analyse des dépenses, des activités et des stratégies, il montre, secteur par secteur, que les départements ont su faire face aux responsabilités qui sont les leurs depuis 1983 en développant les prestations et en renouvelant les services et équipements, avec à l'arrivée une réduction des inégalités inter-départementales.

Il reste que, globalement, les départements se sont peu engagés dans une logique globale de prévention, axée sur le développement social local. Or, l'évolution de la question sociale nécessite d'accentuer les efforts enga-

gés en ce sens. En effet, dans une société qui aujourd'hui doit faire face à l'accroissement important non seulement de la précarité économique, mais également de la précarité relationnelle voire identitaire, les réponses traditionnelles de la protection sociale et de l'aide sociale ne peuvent suffire. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur une dynamique globale de revitalisa-

tion du lien social, mobilisant l'ensemble des politiques publiques de proximité, avec nécessairement une forte implication des villes.

Il faut donc se tourner plus résolument vers la notion de subsidiarité et décentraliser toutes les fonctions qui peuvent l'être en produisant un gain de lisibilité, de transparence et d'efficacité

La Fraternité, Grande cause nationale 2004

C'est officiel ! Le label grande cause nationale a été attribué pour l'année 2004 à la fraternité. S'inscrivant dans le prolongement de l'Appel à la fraternité, signé en 1999 par plus de cent responsables institutionnels et politiques de sensibilités différentes, cette démarche est portée par de nombreuses personnalités et associations nationales.

Concrètement, plusieurs initiatives sont d'ores et déjà prévues :

- Temps fort de l'année, une journée de la fraternité, mobilisant chacun d'entre nous, habitants et citoyens, aura lieu le 25 mai 2004 en même temps que la traditionnelle « Fête des voisins et immeubles ».
- Un appel à projets sur le thème « fraternité et dépendance » permettra de remettre des Prix, en fin d'année, aux initiatives les plus prometteuses en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Une « charte de la fraternité », comportant une série d'engagements concrets, devrait permettre de fédérer les maires autour d'une démarche volontariste de reconstruction du lien social.
- Plusieurs rencontres nationales, gratuites et ouvertes à tous, seront organisées au cours de l'année, sur des thèmes qui restent à préciser.
- Une campagne de sensibilisation ambitieuse sera mise en œuvre, notamment grâce à un accès privilégié aux médias.

Par ailleurs, les initiateurs de la démarche comptent sur la mobilisation de tous les réseaux institutionnels, professionnels et associatifs pour multiplier les initiatives pouvant contribuer à renforcer le troisième terme de la devise républicaine. Le collectif pourra, pour les soutenir, leur attribuer le label « fraternité 2004 ».

Secrétariat du collectif "Appel à la Fraternité"

Tél : 01 53 10 24 15 ou 01 53 10 24 13 – Fax : 01 53 10 24 19

Adresse postale : JAS, 13 boulevard Saint-Michel, 75005, Paris

e-mail : fraternite@lejas.com

site internet : www.grandecausefraternite2004.com

de la réponse, et ce quel que soit le domaine. C'est la logique explicitée dans le rapport paru en février 2003, *Décentralisation de l'action sociale : bilan et perspectives**, qui formule des propositions concrètes dans les différents domaines de l'action sociale.

Les propositions pour l'acte II

Deux rencontres nationales organisées en 2003 ont permis de vérifier qu'un consensus s'opérait autour de cette notion de subsidiarité et de débattre des pistes opérationnelles proposées par l'Odas.

La rencontre nationale du 27 février 2003, organisée en partenariat avec l'Institut de la décentralisation à l'Assemblée nationale, a donné lieu à la publication de l'ouvrage : *Décentralisation et action sociale, clarifier les responsabilités (Odas, 2003)*. La réflexion a pu être approfondie au cours des quatrièmes rencontres nationales de Marseille, qui se sont déroulées les 3 et 4 juillet 2003 sur le thème « La décentralisation peut-elle renforcer la cohésion sociale ? ».

Prenant appui sur l'ensemble de ces travaux, l'Odas a alors entamé la publication d'une série de rapports thématiques et synthétiques sur la décentralisation. Il s'agit de rappeler l'évolution des publics, d'observer l'évolution des réponses et de proposer des pistes d'amélioration, en particulier dans la perspective de l'acte II de la décentralisation.

Le premier de ces rapports est paru en octobre 2003 : *Décentralisation et protection de l'enfance : quelles réponses pour quels dangers ?** Le second a été présenté en novembre 2003 : *Dépendance et handicap : la décentralisation au service de l'autonomie**.

Le prochain, qui paraîtra fin 2004, portera sur le développement social local et la politique de la ville.

La démarche de l'Odas

La forme associative

Les lois de décentralisation de 1983 ont réparti les pouvoirs de décision entre l'Etat et les diverses collectivités territoriales. Le respect des légitimités politiques nécessite que l'observation et l'évaluation des politiques publiques ne relèvent pas de la seule décision de l'Etat. C'est pourquoi les fondateurs de l'Odas ont privilégié l'indépendance et le volontariat d'adhésion à une association plutôt qu'une formule plus institutionnelle et obligatoire.

L'ancrage au local

L'Odas repose sur la conviction que le partage de l'observation et de la réflexion avec les acteurs locaux constitue une condition de l'efficacité de l'action. Ainsi, les acteurs de terrain interrogés dans les enquêtes de l'Odas sont associés à la réflexion depuis la définition des finalités jusqu'aux préconisations qui suivent l'analyse.

Le croisement des regards

Le Conseil d'administration de l'Odas, ses groupes de travail et plus globalement son réseau, se caractérisent par une grande diversité politique, institutionnelle et géographique, conçue à la fois comme condition d'objectivité et source d'enrichissement.

Le lien à l'action

Si l'Odas s'est engagé dans l'analyse des stratégies, des organisations et des pratiques locales, c'est avec le souci d'en diffuser largement les résultats et de contribuer à l'évolution des modes d'intervention sociale.

L'impact financier de la décentralisation

La commission "finances et activités départementales" alimente l'ensemble des réflexions de l'Odas sur l'action sociale départementale. Composée d'un échantillon représentatif de 32 départements, elle définit sa méthodologie dans un double souci de comparaison entre départements et de continuité dans le temps.

Chaque année, dès le mois de mars, cette commission estime les dépenses réalisées l'année précédente (les données consolidées, complétées par des indicateurs d'activité, sont disponibles à l'automne). Ces résultats font l'objet d'au moins une *Lettre de l'Odas** annuelle sur l'évolution de la dépense nette d'action sociale.

La dernière, parue en mai 2003*, révèle une forte progression de cette dépense en 2002 (+12% par rapport à 2001). Elle s'explique à parts égales par la poursuite des tendances observées les années précédentes (notamment les créations de places en matière de handicap), la mise en place de l'APA, et la mise en œuvre de l'ARTT et des revalorisations

salariales exceptionnelles intervenues dans les établissements médico-sociaux.

En outre, cette commission approfondit des thèmes liés à l'actualité. La réactivité quasi-instantanée de ce réseau a permis, à l'automne 2003, d'élaborer des projections financières à cinq ans intégrant les nouvelles perspectives de décentralisation : *Décentralisation et action sociale : approche prospective des dépenses départementales**. Elles ont été présentées lors de l'Assemblée générale de l'Odas du 11 décembre 2003.

Par ailleurs les réflexions ont permis de publier un guide méthodologique à destination des départements : *Piloter l'aide sociale. Guide d'indicateurs (Odas, 2000)*.

L'année 2004 marque une nouvelle phase dans la construction d'une méthodologie. Il s'agit d'assurer la continuité de l'observation en intégrant les dépenses liées aux nouvelles compétences et le passage à la nouvelle comptabilité départementale au 1^{er} janvier 2004.



I. L'ODAS ET LES POLITIQUES DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

L'observation des politiques locales de soutien au vieillissement a d'abord permis de mesurer l'évolution des besoins des personnes âgées, dans un souci constant de ne pas les définir par une offre pré-établie [1]. Elle a aussi contribué à transformer le regard de l'action sociale sur ces publics, ce qui favorise le passage de l'assistance individuelle à un traitement plus global des problèmes et à des actions sur leur environnement. Les réflexions conduisent aujourd'hui à rechercher une harmonisation des politiques de soutien aux personnes âgées dépendantes et de celles consacrées aux personnes en situation de handicap.

De la PSD à l'APA, nouveaux regards sur le vieillissement

Une commission inter-institutionnelle, composée de représentants des collectivités locales et des grandes institutions et administrations concernées, analyse depuis la création de l'Odas la mise en œuvre des législations et des stratégies dans ce secteur.

Ses travaux ont débouché sur des manifestations telles que la rencontre nationale « Prestation Spécifique Dépendance et qualité du soutien à la dépendance : enjeux et perspectives » organisée en 1998 à Belfort ou les Rencontres nationales du Finistère qui ont eu lieu en 2000 sur le thème : « Vieillesse, nouveaux regards, nouvelles pratiques ».

En 2002 les réflexions ont notamment été axées sur la mise en œuvre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Un groupe de travail ad hoc a d'ailleurs été mis en place sur le thème particulier de l'expérimentation de la dotation globale de l'APA en établissement (avantages et inconvénients). L'ensemble des travaux a été

intégré dans un rapport paru en janvier 2003 : *Allocation personnalisée d'autonomie : enjeux et perspectives**. Celui-ci présente les premières incidences de l'APA et envisage des pistes de rationalisation des réponses à domicile et en établissement.

L'analyse des besoins et de l'organisation de l'offre à domicile

Pour compléter ces travaux, un groupe de travail s'est créé en 2003 sur le thème de l'analyse des besoins et de l'organisation de l'offre à domicile. Il se propose de mieux faire connaître les besoins et attentes des personnes âgées en perte d'autonomie, à partir des résultats d'enquêtes existantes et en menant des études qualitatives sur le contenu des plans d'aide APA (départements des Bouches-du-Rhône, du Haut-Rhin).

Il souhaite aussi dégager des pistes d'amélioration de l'offre à domicile et favoriser la diffusion de bonnes pratiques, notamment sur le thème de la lutte contre l'isolement des personnes. Un rapport de synthèse est prévu pour 2004.

Le rapprochement des politiques de soutien aux personnes âgées et handicapées

Cette connaissance des besoins conduit aujourd'hui l'Odas à orienter ses réflexions sur l'harmonisation des problématiques du handicap et de la dépendance autour d'un concept commun d'autonomie, comme le propose son dernier rapport *Dépendance et handicap : la décentralisation au service de l'autonomie** (novembre 2003). Dans cette perspective, les travaux de la commission inter-institutionnelle porteront en 2004 sur les conditions et les modalités opérationnelles de cette



harmonisation, en ce qui concerne la prise en charge des personnes et l'évaluation des politiques.

Le soutien aux démarches d'observation gérontologique

Par ailleurs, l'Odas s'attache à promouvoir et à soutenir dans les collectivités locales des démarches d'observation des besoins des personnes âgées qui reposent sur une stratégie partagée et une réelle construction méthodologique.

Un groupe recherche-action de dix départements s'est formé en 2001 pour actualiser et approfondir les préconisations du guide méthodologique paru en 1995. Ce travail a donné lieu à un ouvrage récent : *Réussir l'observation gérontologique* (Dunod, 2003).



Communiqué

Les formations Odas - Sciences-Po - Inds à destination des élus et cadres dirigeants

- Le séminaire « De l'action sociale au développement social », cycle de 6 journées composé de 3 modules complémentaires : 1ère session : 27 et 28 avril, 25 et 26 mai, 29 et 30 juin.

2ème session : 12 et 13 octobre, 16 et 17 novembre, 16 et 17 décembre.

- Les rendez vous de l'action sociale et du développement social auront lieu à l'automne 2004 sur des thèmes d'actualité.

Renseignements et inscriptions :
Sciences-Po – Formation continue
Tél : 01 44 39 07 40 ou 01 44 39 07 41
Fax : 01 44 39 07 61
215, boulevard Saint-Germain –
75007 PARIS
E-mail : info@formation-continue.sciences-po.fr

[1] L'Odas a accompagné de nombreuses enquêtes sur les besoins des personnes âgées entre 1994 et 2000 à Cannes, Roanne, Issy les Moulineaux, Rueil-Malmaison et dans les départements de l'Orne et de l'Eure-et-Loir. Ces enquêtes, qui ont toutes été réalisées par entretien au domicile des personnes sur échantillons représentatifs, apportent des résultats assez homogènes sur la vie sociale des personnes les plus âgées et sur leurs attentes.

* : document téléchargeable sur le site Internet de l'Odas : www.odas.net

II. L'ODAS ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

C'est en 1992, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la loi du 10 juillet 1989, que le Groupement Permanent Interministériel pour l'Enfance Maltraîtée a confié à l'Odas la mission de poursuivre la réflexion méthodologique engagée et de procéder à la centralisation des informations recueillies sur les enfants maltraités dans les départements. L'Odas a donc mis en place une commission composée de responsables enfance/famille de quinze départements et des Ministères concernés. Elle a très rapidement élargi son champ d'observation à l'ensemble des enfants en danger.

L'observation des signalements d'enfants en danger

Le travail de cette commission « Enfant en danger » a abouti dès 1994 à la publication d'un guide méthodologique, réactualisé récemment : *Guide méthodologique de l'observation de l'enfant en danger* (Odas, 2001).



Largement utilisé, ce guide a permis depuis de collaborer sur le sujet avec la quasi totalité des départements.

Deux éléments fondateurs de cette méthodologie peuvent être considérés comme des acquis incontestables en terme d'observation des politiques publiques : la distinction entre le risque et la maltraitance, qui permet d'observer toute une catégorie d'enfants à protéger mais non maltraités (78% des enfants signalés par les conseils généraux en 2002) ; l'évaluation pluridisciplinaire et l'élaboration

d'un document écrit de signalement, qui oblige les professionnels à objectiver l'évaluation des situations.

Sur ces bases, depuis 1993 l'Odas recueille chaque année les données départementales relatives aux signalements d'enfants en danger dans le cadre de son enquête nationale. Son analyse est facilitée par une connaissance large des stratégies départementales d'action sociale et des organisations internes, qui seule permet de comprendre et de suivre l'évolution des circuits de signalements. Cette enquête donne lieu chaque année à une publication : *La Lettre de l'observatoire de l'enfant en danger**.



En 2003, les données sur les signalements ont été intégrées dans un rapport plus général sur l'impact et les perspectives de la décentralisation dans ce domaine : *La décentralisation et la protection de l'enfant : quelles réponses pour quels dangers ?**

L'observation des parcours d'enfants en danger

L'observation des signalements d'enfants en danger ne peut être considérée comme un fin en soi. Si elle permet de mieux connaître l'évolution des publics et les raisons de leur situation de danger, elle ne trouve sa pleine justification que dans l'adaptation des réponses qu'elle permet de susciter.

Une étude menée en 1998 sur 6 600 signalements a montré que parmi les enfants signalés, un nombre important l'avaient déjà été les années précédentes [2]. Ce constat, conforme aux indications obtenues lors des enquêtes annuelles de l'Odas, a naturellement conduit à s'interroger tout à la fois sur l'efficacité de l'éva-

luation des situations individuelles et sur la qualité des réponses.

Dès 1999, l'Odas a mobilisé sa commission sur ce thème. L'analyse de dossiers clos a mis en évidence les difficultés à repérer les principales étapes de la trajectoire de vie de l'enfant et a conduit à proposer l'expérimentation d'un outil de suivi des parcours : la « feuille de route ».

Vingt-cinq départements sont engagés dans cette expérimentation « Parcours en protection de l'enfant » lancée en avril 2003. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont mobilisé leurs partenaires de la Justice.

Ce travail collectif conduira à des recommandations de méthode diffusées à l'ensemble des départements au premier semestre 2005. L'étape suivante consistera à accompagner dans la durée l'observation des parcours dans quelques départements volontaires et à concevoir des outils d'évaluation.

Et au-delà de la protection de l'enfant en danger

La commission « Enfant en danger », mais aussi auparavant d'autres travaux de l'Odas [3], ont mis en évidence l'absence de cadre commun aux différents acteurs chargés des politiques de prévention des risques pour l'enfant. C'est bien souvent le cas entre acteurs du département (ASE, PMI, service social). C'est encore plus vrai avec les autres partenaires.

C'est pourquoi la commission « Enfant en danger » sera élargie à d'autres acteurs locaux des politiques familiales (CAF et villes), avec pour objectif de proposer en matière de prévention des éléments de méthodologie commune, avec des indicateurs de risques et éventuellement des protocoles-types de coopération entre Ville-Conseil général-CAF.

[2] Protection de l'Enfance : mieux comprendre les circuits, mieux connaître les dangers, co-production Odas-Snatem, 1999.

[3] Par exemple les travaux de la commission constituée en 1998-2000 autour des politiques municipales de la petite enfance, qui ont permis la publication d'un cahier : Politiques municipales de la petite enfance : de la gestion à la coordination des modes d'accueil (Odas, 2001).

III. L'ODAS ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

Avec la seconde vague de décentralisation, le rôle des collectivités locales dans la lutte contre l'exclusion sociale se renforce. La nouvelle configuration du RMI a pour objectif affiché de territorialiser un dispositif qui s'essouffle. De plus, l'amplification des responsabilités locales dans les autres politiques sociales (dépendance, handicap...), à un moment où les besoins sociaux s'accroissent considérablement, renforce la nécessité du développement social local.

L'insertion

En 1997, avec une étude comparant les revenus du SMIC et du RMI pour vérifier si l'emploi peu qualifié restait attractif sur le plan financier, l'Odas avait montré la nécessité d'aménagements complémentaires dans les prestations sociales et insisté sur la nécessité d'une offre d'insertion plus ambitieuse.

En 2002, l'Odas est allé plus loin grâce à la mise en place d'un groupe de travail ad hoc pluri-institutionnel. Composé d'acteurs divers, issus de l'Etat, de conseils généraux, de villes, de CAF et MSA etc., il avait pour but d'analyser les principaux dysfonctionnements constatés sur le terrain et de proposer des pistes concrètes d'amélioration. Ses travaux, qui se sont déroulés de mai à novembre 2002, ont donné lieu au rapport : *Quel acte il pour le RMI ?**



Si ce rapport s'inscrivait dans la perspective d'une décentralisation du seul volet insertion, ses propositions, qui portent sur la rationalisation des rôles des différents

acteurs et sur les conditions du renforcement et de la diversification de l'of-

fre d'insertion, restent tout à fait d'actualité. Il insiste notamment sur l'importance d'une harmonisation, voire une fusion, des dispositifs et des territoires d'insertion avec une vision plus transversale de la lutte contre les exclusions, ce qui met à nouveau en relief la nécessité d'un partenariat très fort entre départements et villes, via des conventionnements voire des délégations de compétence [4].

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le RMI au 1er janvier 2004, l'Odas envisage de réactiver, à moyen terme, son groupe « insertion ». L'objectif serait alors d'analyser les réalisations des diverses collectivités locales en matière d'offre d'insertion, de mesurer les effets de la nouvelle législation et de dégager les conditions stratégiques permettant d'optimiser les efforts engagés.

Le développement social local

L'importance du développement social local (DSL) comme perspective des politiques locales a conduit l'Odas à créer un Réseau d'information sur le développement social (voir encadré) et à organiser plusieurs manifestations sur ce thème, comme les Assises Franciliennes du développement



social local à Issy-les-Moulineaux en janvier 2001 et les Assises Rhône-Alpes-Auvergne du développement social local à Bron en mars 2003.

C'est aussi dans l'optique de promouvoir les démarches de DSL que l'Odas anime une commission « stratégies et organisations départementales », composée de directeurs et cadres départementaux de l'action sociale des conseils généraux, et deux commissions « villes et DSL », réunissant des élus et responsables administratifs de villes.

Du côté des départements, la commission poursuit les réflexions présentées dans l'ouvrage *Décentralisation : de l'action sociale au développement social. Etat des lieux et perspectives* (L'Harmattan, 2001). Il s'agit d'améliorer la connaissance du concept de DSL, d'affiner les constats sur les territoires et le travail social, et de mesurer l'impact de la décentralisation.

Du côté des villes, compte-tenu de l'absence de définition légale de l'action sociale, les premiers travaux ont consisté en une série d'enquêtes permettant d'identifier les axes des politiques sociales des villes. Avec notamment les premières rencontres de Marseille en 1997 et le cahier intitulé *Les maires et le lien social* (Odas, 1998), l'Odas a mis en évidence le fait

Le RIDS se transforme

Créé en 2000, le Réseau d'information sur le développement social a très vite permis de vulgariser le concept de développement social local et de présenter des exemples d'initiatives prometteuses, après expertise par une commission composée de représentants de diverses institutions.

La nécessité d'une plus forte mobilisation des acteurs locaux pour remonter davantage d'informations sur des actions de prévention conduit à repenser le RIDS dans deux directions :

- la désignation de correspondants locaux dans chaque département et grande ville. Un réseau d'une centaine de correspondants est ainsi en voie de constitution ;
- la médiatisation par la presse locale et les médias nationaux des initiatives les plus intéressantes pour inciter les acteurs locaux à faire remonter leurs initiatives.

L'ouverture du RIDS refondu est prévue pour octobre 2004.

[4] En 1995, dans le cahier Villes et insertion, l'Odas insistait déjà sur la nécessité de reconnaître l'importance du rôle des villes « qui apparaissent souvent comme le premier échelon de la chaîne de solidarité dans la lutte contre l'exclusion sociale ».

que la responsabilité étendue des maires sur les services de proximité les conduit à mettre en œuvre des politiques transversales faisant appel à tous les services susceptibles de concourir au lien social : urbanisme, culture, sport, éducation, développement économique etc.



C'est pourquoi depuis 2002, deux groupes ont été créés au sein de l'Odas, rassemblant vingt-six villes impliquées dans une démarche d'étude-action portant sur l'élaboration d'un projet social local mobilisant l'ensemble des acteurs sur un territoire : habitants, élus, professionnels. Les enjeux soulevés sont à la fois politiques (implication des élus et du maire), éthiques (valeurs partagées) et organisationnels. Ils conduisent notamment à poser la question du décloisonnement et de la place des CCAS au sein de l'action municipale.

La coopération entre villes et départements

Les différentes catégories de collectivités locales ont toutes une responsabilité dans la mise en œuvre du DSL. Mais pour lui donner véritablement une chance, elles devront parvenir à mieux articuler leurs politiques. La dernière enquête de l'Odas montre que la redéfinition des territoires départementaux, engagée en 1995, se poursuit dans le sens d'une harmonisation avec les bassins de vie ou d'emploi, mais aussi

L'action sociale des villes et l'intercommunalité

En 2003, l'Odas a mené une enquête auprès de toutes les villes de plus de 30 000 habitants et un échantillon de villes plus petites, portant sur la place des villes et de l'intercommunalité dans l'action sociale. 206 des 295 villes interrogées y ont répondu.

Les résultats de cette enquête confirment que l'intercommunalité, qui est maintenant une réalité pour la quasi-totalité des villes de province et pour une ville sur deux en Ile-de-France, concerne aussi le domaine social. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre compte-tenu des textes, le logement, la politique de la ville et l'insertion économique sont fréquemment transférés à la communauté, même si un service d'aide à la décision des élus est souvent maintenu au sein de la ville. S'agissant de l'action sociale stricto-sensu, on constate qu'une fois sur deux il y a délégation à l'intercommunalité pour l'accueil des gens du voyage et la réponse à l'urgence. En revanche les autres compétences sociales ne sont que très peu transférées (quelques exemples pour les équipements pour personnes âgées ou la petite enfance, pour la mise en place de CLIC...).

D'autres enseignements importants, concernant notamment les rapports entre la politique municipale d'action sociale et d'insertion, la politique de la ville et la politique départementale d'insertion seront prochainement disponibles.

avec les territoires des villes et des intercommunalités.

Il reste à vérifier que cette tendance donnera lieu dans les faits à une coopération effective entre les différents niveaux de collectivités locales au-delà du « partage » tacite des publics (personnes isolées pour les villes ; familles pour le service social départemental). Il s'agit notamment d'identifier et de promouvoir les modalités de coopération les plus prometteuses (guichets d'accueils communs, conventions, articulations entre programme départemental d'insertion et contrat de ville, délégations de compétence...).

Dans cet esprit, l'enquête de 1998 sur les stratégies et organisations départementales sera renouvelée en 2004.

La politique de la ville

Par ailleurs, la création d'un nouveau groupe de travail sur la politique de la ville en 2004 va permettre de fédérer de nouveaux acteurs. Composé de représentants de villes, de conseils généraux, de l'Etat, du monde associatif etc., il sera chargé, dans un temps limité, de dégager des propositions concrètes d'amélioration : comment redonner leur place aux initiatives locales sans les passer au tamis des dispositifs normatifs de financements ? Comment parvenir à décloisonner le social et l'urbain ?

Autant de pistes utiles à la préparation du colloque que l'Odas organisera en partenariat avec la Fédération nationale des centres sociaux et le Ministère de la ville sur le thème : « Action éducative et politique de la ville »



La lettre de l'Odas est une publication de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée

250 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Tel : 01 44 07 02 52 - Fax : 01 44 07 02 62 - <http://www.odas.net>

Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez

Ce numéro spécial est tiré à 20 000 exemplaires - ISSN 1265-74-76